

# “Notification de reproche”

adressée à M. Philippe Douste-Blazy, Ministre de la Santé

Monsieur le Ministre,

Le site internet de votre Ministère de la Santé, dans la rubrique « Renseignements pratiques - Avortement » avait jugé bon de mettre à la disposition de ceux et celles qui le consultent des informations sur différentes associations proposant une alternative à l'avortement pour les femmes en détresse.

Rien de plus louable et naturel que de proposer aux mères une alternative qui leur permette de garder l'enfant qu'elles portent. Ce n'était pourtant pas l'avis de l'auto-dénommé « mouvement d'éducation populaire et féministe » ou *Planning Familial* qui a exigé de vous le retrait pur et simple de ces informations.

**Pire, votre cabinet a même « plaidé l'inattention », en ajoutant « comprendre à 150% leur colère [du *Planning Familial*] », et en « promettant que la faute sera réparée ».**

M. le Ministre, mais de quelle faute plaidez-vous coupable ? Celle d'offrir à des femmes en prise au doute et au désespoir une solution à leur situation de détresse ? Celle de donner la possibilité de sauver un nombre important d'enfants à naître ?

**Maintenant, lorsqu'une femme veut avoir des informations sur une alternative possible à un avortement, ce n'est pas sur le site du Ministère de la Santé – très visité – qu'elle va les trouver.**

**Pourtant l'article 4 de la loi Veil-Aubry de 2001 pose une condition légale aux avortements : les femmes doivent être informées des complications éventuelles.** Cette disposition législative d'importance est hélas systématiquement violée dans la pratique. Aussi rien n'était plus normal que ces informations figurent sur le site de votre Ministère.

Il est notoire que les femmes reçoivent des organismes spécialisés, présents dans quasi tous les réseaux hospitaliers, des informations précises en faveur de l'avortement. Mais **elles sont privées de la documentation détaillée qui les en dissuaderait.**

**Après l'intervention, elles sont légion à témoigner qu'elles regrettent une décision choisie comme une solution de facilité, prise d'autant plus rapidement qu'elles n'ont pas eu connaissance des risques chirurgicaux auxquels elles s'exposaient.**

Tout cela le *Planning Familial* ne le prend pas en considération.

M. le Ministre, je me permets aussi de vous rap-peler, avec tout le respect qui vous est dû, que **ni vous ni votre Ministère n'avez à vous comporter en otage du *Planning Familial*.**

C'est un fait établi maintenant que, dans le monde entier, les hommes politiques commencent à comprendre que l'opinion sur les méfaits de l'avortement change. Et la France ne peut se permettre de banaliser encore davantage l'avortement. Aussi nous vous invitons à vous rallier à la cause pro-vie.

**Protestant à nouveau et vivement contre la décision de votre cabinet de ne plus donner aux femmes d'informations sur différentes associations proposant une alternative à l'avortement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.**

Fait à :

le :

Signature :

Nom et Adresse (facultatif) :